

BILAN GÉNÉRAL CONCOURS COMMUN VOIE D ENV

SESSION 2020

| | |
|--|----------|
| <i>I – Présentation du concours</i> | <i>1</i> |
| <i>II – Profils des inscriptions</i> | <i>1</i> |
| <i>III – Phase d’admissibilité</i> | <i>2</i> |
| <i>IV– Phase d’admission</i> | <i>3</i> |
| <i>V – Les affectations, nombre d’intégrés par école</i> | <i>3</i> |
| <i>VI – Conclusion</i> | <i>4</i> |

I. Présentation du concours

Le concours commun voie D ENV est ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire, ou d'un diplôme national conférant le grade de master, délivré à l'issue d'un cursus de formation dans lequel la biologie occupe une part prépondérante.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 1er août 2019 modifiée relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires : Nul ne peut faire acte de candidature, une même année, à plus d'une voie de concours commun. Un candidat ne peut se présenter plus de deux fois au concours commun quelle que soit la voie choisie. Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, les candidats ayant échoué deux fois au concours commun par les voies A, A TB, B ou C peuvent après un délai de carence de quatre ans, faire acte de candidature à la voie D une seule fois, dès lors qu'ils remplissent les conditions fixées à l'article 1er du présent arrêté.

Les écoles qui recrutent sur ce concours sont les quatre écoles nationales vétérinaires :

- ✓ ENV Alfort
- ✓ ENV Toulouse,
- ✓ Oniris Nantes Atlantique (cursus vétérinaire),
- ✓ VetAgro Sup Lyon (cursus vétérinaire)

II. Profils des inscriptions

Pour la session 2020, **56** candidats se sont inscrits au concours voie D ENV. Le nombre des dossiers reçus était inférieur à celui de l'année 2019 (64).

Dans le tableau suivant est présenté, le nombre de candidats inscrits au concours voie D ENV session 2020 par diplôme, ce qui permet d'appréhender le profil des candidats au concours pour cette session.

| | |
|--|----------|
| Docteur en médecine | 1 |
| Docteur en pharmacie | 7 |
| Docteur en chirurgie dentaire | 2 |
| Infirmier anesthésiste de grade master | 1 |
| Ingénieur en biologie industrielle | 2 |
| Ingénieur "technologie de biomolécules/biotechnologies | 1 |
| Ingénieur agroalimentaire/alimentation-santé | 2 |

| | |
|--|----|
| Ingénieur agro-développement international | 1 |
| Ingénieur agronome | 12 |
| Ingénieur biomédical | 3 |
| Ingénieur spécialité biosciences | 1 |
| Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique) | 17 |
| Master sciences et technologies (mention à dominante biologique) | 1 |
| Master sciences humaines et sociales (mention à dominante biologique) | 1 |
| Master sciences de la santé (mention à dominante biologique) | 1 |
| Master toxicologie humaine, évaluation des risques et vigilances, | 1 |
| Master sciences de la mer et du littoral | 1 |
| Master de sciences et techniques des activités physiques et sportives | 1 |

Commission de validation des études supérieures (VES)

Pour la session 2020, une commission de validation des études supérieures (VES) a été créée afin de déterminer l'éligibilité aux différents concours pour les candidats qui souhaitent se présenter avec un diplôme non défini par les arrêtés en vigueur. Il s'agissait principalement de valider ou non les équivalences sur la base du dossier retraçant le cursus post-bac du candidat.

Dans ce cadre, le SCAV a reçu 4 demandes à passer le concours commun vétérinaire voie D, 3 de ces demandes ont été validées, 2 candidates se sont inscrites au concours vétérinaire voie D et 1 candidate a réussi le concours en intégrant l'école vétérinaire VetAgro Sup Lyon.

III. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité du concours consiste en une épreuve unique d'examen de dossier visant à évaluer la motivation et la pertinence du projet professionnel. Cet examen analyse le cursus du candidat ainsi que les titres et travaux réalisés.

Pour l'évaluation du dossier, le jury s'est attaché à regarder :

- **le parcours académique** (cursus suivis)
- **le profil du candidat** (formations, stages, emploi occupé, activités extrascolaires, etc.)
- **le projet professionnel** (le jury cherche à évaluer la pertinence du projet du candidat à devenir vétérinaire).

En raison de la crise sanitaire les dossiers d'inscription ont été acceptés en version numérique et en version papier.

Après l'évaluation des dossiers par le jury, 12 candidats ont été déclarés admissibles.

Ci-après, le profil des candidats admissibles :

| | |
|--|---|
| Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique) | 4 |
| Master toxicologie humaine, évaluation des risques et vigilances, | 1 |
| Ingénieur agronome | 5 |
| Ingénieur biomédical | 1 |
| Docteur en pharmacie | 1 |

IV. Phase d'admission

L'entretien avec le jury porte sur les motivations et les projets professionnels des candidats. Il peut comporter une discussion sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'agronomie, à l'alimentation, à l'environnement et aux fonctions du vétérinaire.

Compte-tenu de la situation sanitaire, les entretiens de la session 2020 ont eu lieu en visio-conférence. Sur les douze candidats admissibles au concours D ENV, 5 ont été admis sur liste principale et 3 ont été admis sur liste complémentaire.

Ci-après, le profil des candidats admis :

| | |
|--|---|
| Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique) | 1 |
| Master toxicologie humaine, évaluation des risques et vigilances, | 1 |
| Ingénieur agronome | 4 |
| Ingénieur biomédical | 1 |
| Docteur en pharmacie | 1 |

V. Les affectations – Nombre d'intégrés par école

Les cinq candidats admis qui ont intégré les 4 écoles nationales vétérinaires ont le profil suivant :

| | |
|---|---|
| Master sciences, technologies et santé (mention à dominante biologique) <i>Université de la Rochelle</i> | 1 |
| Master toxicologie humaine, évaluation des risques et vigilances, <i>Université Paris Descartes</i> | 1 |
| Ingénieur agronome <i>VetAgro Sup et INP école d'ingénieur Purpan</i> | 2 |
| Ingénieur biomédical <i>Université de Besançon</i> | 1 |

VI. Conclusion

Le concours commun vétérinaire voie D n'a pas posé de difficultés malgré la particularité de la session 2020. Les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission ont été maintenues, seules les modalités de l'épreuve d'admission ont été modifiées, puisque cette dernière a eu lieu en visioconférence.

Le service des concours agronomiques et vétérinaires tient à remercier le jury, pour son investissement et son engagement, qui ont contribué au bon déroulement du concours durant la période compliquée que nous avons traversée.

Le SCAV souhaite pleine réussite à tous les candidats intégrés de cette session ainsi qu'une pleine réussite aux futurs candidats au concours en 2021.

A Paris, le 18 septembre 2020

Sophie BALADI
Cheffe du Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires